

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : Le 18 mars 2020 (mise à jour) **Numéro de l'avis :** 03/2020

Objet : **Avis #1 relatif à la COVID-19**
Exigences en matière d'hygiène avant l'embarquement des pilotes en raison de la COVID-19

Secteur : Ensemble de la côte Ouest du Canada

Détails : Nous demandons la collaboration de l'industrie afin de préserver la sécurité du personnel navigant et des pilotes des navires en instaurant un système de nettoyage avant l'embarquement des pilotes

Lignes directrices :

- Dans l'heure avant l'embarquement du pilote, veuillez nettoyer l'entièreté de la passerelle avec une solution javellisante à 5 % ou un désinfectant équivalent (table à cartes, instruments, sièges, barre, console, fenêtres, etc.).
- Si le navire est équipé d'un ascenseur, veuillez en nettoyer l'intérieur et vous assurer que le pilote est seul à bord de l'ascenseur lorsqu'il accède à la passerelle (la distanciation sociale est impossible lorsque deux personnes se trouvent en même temps dans l'ascenseur du navire).
- Si le navire ne comporte pas d'ascenseur ou si l'ascenseur est brisé, veuillez nettoyer les rampes des escaliers avec un désinfectant.
- Les membres d'équipage qui accèdent à la passerelle doivent se laver à fond les mains et le visage avant d'entrer dans le compartiment, et les pilotes feront de même immédiatement à leur entrée.
- Les pilotes ainsi que les membres de l'équipage de la passerelle doivent se tenir à une distance de 2 mètres (6 pieds) les uns des autres afin de respecter les mesures d'isolement social prescrites et ainsi réduire le risque de transmission du virus.
- Les membres de l'équipage de la passerelle, y compris le pilote, doivent se désinfecter ou se laver les mains immédiatement après s'être touché le visage. Les pilotes doivent faire de la sensibilisation à l'égard de cette pratique dans le cadre de leur échange de renseignements avec le capitaine (MPX).
- Seul le personnel remplissant des fonctions essentielles, comme le personnel participant à la navigation du navire, doit entrer dans la timonerie lorsqu'un pilote est à bord.
- Veuillez vous abstenir de manger sur la passerelle, et assurez-vous que le pilote et les membres de l'équipage aient du papier et du savon à leur disposition dans la salle de bains.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6E 4A4



Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez discuter plus en profondeur des enjeux présentés, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse oberkev@ppa.gc.ca ou par téléphone au 604-666-6771.

Kevin Obermeyer
Premier dirigeant